



Mise en oeuvre de résolutions et de décisions

Rapport du Directeur général

RECTIFICATIF

A la section VII. Stratégie pharmaceutique révisée :

Insérer les deux nouveaux paragraphes 1 et 2 suivants :

1. Dans la résolution WHA39.27, la Trente-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé la stratégie pharmaceutique révisée de l'OMS. La stratégie appelait à aider les gouvernements à mettre en oeuvre des politiques et des programmes pharmaceutiques nationaux de nature à promouvoir un accès équitable aux médicaments essentiels, l'usage rationnel des médicaments et la qualité des médicaments.
2. La résolution WHA49.14 réaffirmait l'intention et le contenu de la stratégie pharmaceutique révisée et contenait un dispositif en 11 paragraphes, qui ont tous fait l'objet d'une attention particulière au cours de la présente période biennale.

L'ancien paragraphe 1 devient le paragraphe 3, et ainsi de suite.

= = =